



COMMUNE DE MORVILLARS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014 PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze, le 20 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Françoise RAVEY, Maire,

Mesdames et Messieurs : Lydie BAUMGARTNER – Jean-François BOICHARD – Caroline CAMOZZI – Michèle CLAISSE – Sabine GAY – Michel GRAEHLING – Virginie LAVIE – Françoise MOYNE – Éric RUCHTI – Jean-Daniel TREIBER – Jean-François ZUMBIHL.

Etaient excusés : Régis OSTERTAG (pouvoir à Lydie BAUMGARTNER) – Jean-Christophe POINAS (pouvoir à Françoise MOYNE) – Vincent SPADARO (pouvoir à Françoise RAVEY).

Le Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions. Monsieur Jean-François BOICHARD est désigné secrétaire de séance.

1/ DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Rapporteur : Françoise RAVEY

Mme Françoise RAVEY, Maire, ouvre la séance et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Françoise MOYNE et M. Michel GRAEHLING, et Mmes Virginie LAVIE et Caroline CAMOZZI.

Le maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée : « Un avenir pour Morvillars », respectant bien l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Titulaires :

- Françoise RAVEY
- Jean-François BOICHARD
- Lydie BAUMGARTNER

Suppléants :

- Michel GRAEHLING
- Françoise MOYNE
- Jean-François ZUMBIHL

Chaque Conseiller Municipal a remis son bulletin de vote. Il a été procédé au dépouillement.

Au premier tour du scrutin pour la désignation des délégués pour l'élection des sénateurs le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- * nombre de bulletins déposés : 15
- * nombre de suffrages exprimés : 15
- * nombre de suffrage déclaré nul : 0

Avec 15 voix pour

Mme Françoise RAVEY, M. Jean-François BOICHARD et Mme Lydie BAUMGARTNER sont désignés délégués titulaires pour la commune de Morvillars.

M. Michel GRAEHLING, Mme Françoise MOYNE et M. Jean-François ZUMBIHL sont élus suppléants.

2/ MOTION POUR LE MAINTIEN DU LYCEE DIDEROT

Rapporteur : Françoise RAVEY

Dans le cadre de son plan « lycées », le Conseil Régional de Franche-Comté envisage, pour le Territoire de Belfort, la fermeture du Lycée Professionnel Diderot sis à Bavilliers.

Le conseil municipal n'a pas délibéré sur ce sujet et souhaite de plus amples informations. Mme Sabine GAY, sera en charge du dossier afin d'apporter toutes les réponses au prochain conseil municipal.

3/ S.I.A.G.E.P.

Rapporteur : Françoise RAVEY

Il a été demandé par le S.I.A.G.E.P. de désigner un suppléant pour siéger au sein du syndicat.

Sur proposition de Mme le Maire, Mme Michèle CLAISSE a été désignée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'élire Mme Michèle CLAISSE, suppléante au S.I.A.G.E.P.

4/ MODIFICATION DU REGLEMENT DU PERISCOLAIRE

Rapporteur : Lydie BAUMGARTNER

Mme Lydie BAUMGARTNER présente au conseil municipal le dossier d'inscription à la restauration scolaire – accueil périscolaire pour une modification de quelques points au règlement.

Un point nouveau est apporté au dossier, celui de la garderie périscolaire pour le mercredi matin uniquement.

Toutefois, les tarifs feront l'objet d'un débat ultérieur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le dossier de la restauration scolaire et accueil périscolaire tel que présenté,
- de valider le dossier de la garderie périscolaire.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La séance est levée à 21 h 30